

Agent de Maintenance en Électrodomestique

Niveau V bis

Durée Totale : 14 mois

Préparatoire	Qualifiant
5	9

AME

► *Contexte professionnel*

L'Agent (e) de Maintenance en Électrodomestique effectue sous le contrôle d'un responsable, selon des procédures établies, les opérations de remise en état (électronique /mécanique) des appareils de l'électrodomestique. Exemple : cafetière, micro-onde, centrale vapeur, robot domestique .

• **Conditions d'entrée**

- Être reconnu travailleur handicapé
- Être orienté par la MDPH

► *Contenu de la formation :*

- Remettre en état (électronique et mécanique) les appareils électrodomestiques grand public.

- Procéder aux démontages et remontages d'un sous-ensemble (électronique et/ou mécanique) des appareils électrodomestiques grand public.
- Braser, débraser, interconnecter les composants ou sous-ensembles électroniques des appareils électrodomestiques grand public.
- Procéder aux changements des composants et sous-ensembles électronique et/ou mécaniques selon procédure établie

► *Modalités et objectifs pédagogiques*

• **Individualisation des parcours** : Progression selon les objectifs et les besoins individuels, points d'étape en équipe pluridisciplinaire, évaluation de compétences suivie des remédiations appropriées, alternance entre temps de travail en groupe et temps de travail individuel.

• **Développer et mettre en œuvre**, en situation de travail réelle ou simulée, des compétences professionnelles (savoirs, savoir-faire, ressources personnelles et support) permettant de se professionnaliser sur un métier et d'occuper un emploi dans une structure privée.

► *Déroulement*

9 mois de formation professionnalisante précédée d'une période préparatoire de 5 mois. La formation intègre l'application en entreprise de deux périodes d'une durée de 1 mois chacune en cours de formation.

• **Aptitudes et pré requis**

- Rigueur dans le suivi de procédures
- Aptitude au travail en équipe
- Niveau de compétence langagière A2 du CECR

► *Validation*

Attestation de compétence professionnelle délivrée par l'établissement.

12